

Décret

Générale

colonial

Décret n° 19-426-1932 approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1932.

n° 19-426-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 avril 1932

Numéro JO
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro
31 mai 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884
Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1932, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 14.935.350 francs. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

PAUL DOUMER. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, DE CHAPPEDELAINE.**